



CP - BBW

Comité Provincial de Bruxelles et du Brabant Wallon



PREPARATION DU CALENDRIER 2018-2019

Afin de rencontrer votre souci de posséder un calendrier interclubs subissant un minimum de modifications, le CP a établi une procédure que nous vous demandons de respecter **SCRUPULEUSEMENT**. Aucune dérogation au "timing" ci-dessous ne sera autorisée.

- ① Inscription des équipes (🗳️), au plus tard jusqu'au **10/06/2018**
Uniquement via le formulaire électronique (fichier Excel).
Les demandes de confort (affinités des équipes....etc) ne seront accordées que s'il y a possibilité, mais a priori pas vu le nombre restreint d'équipes inscrites ! Toute demande de dérogation (uniquement pour cause de location de salle une semaine sur deux) doit être introduite par écrit avant le **03/06/2018**.

à: Sacha Paulis – sacha.paulis@ctthamme-mille.be

- ② Envoi de la grille (projet) aux secrétaires de clubs **25/07/2018**

- ③ Remarques éventuelles des clubs à envoyer dès parution et jusqu'au **10/08/2018**

à: Sacha Paulis – sacha.paulis@ctthamme-mille.be

NB: Les demandes seront traitées au fur et à mesure de leur arrivée.

Les demandes de confort (affinités des équipes...) ne seront traitées que s'il y a possibilité.

- ④ Mise à disposition des clubs au plus tard le **20/08/2018**

- ⑤ Des équipes supplémentaires peuvent être rajoutées dans les dernières divisions jusqu'au 07/09/2018, uniquement à condition qu'elles remplacent un « bye ».

Pour rappel: 1^{ère} semaine interclubs le vendredi **14/09/2018**

(🗳️): Attention:

Art. C.14.2.01 Il y a forfait général lorsqu'une équipe qui s'est inscrite pour disputer un interclubs renonce pour quelque raison que ce soit, à le disputer, soit avant son début, soit au cours de son déroulement.

Art. C.4.4 **Suppression d'équipes**

Un cercle sportif peut renoncer à inscrire une ou plusieurs équipes. On dit alors que cette **équipe est brûlée**.

Dans le cas évoqué au paragraphe 1^{er}, ces équipes sont considérées comme n'existant plus et sont remplacées dans la ou les divisions d'interclubs où elles devaient évoluer.

La lettre de l'équipe brûlée est réattribuée à l'équipe qui possédait la lettre directement inférieure de sorte que les équipes demeurent distinguées par les lettres de l'alphabet de façon continue.

F.R.B.T.T. – A.F. – CPBBW

Présidence

Jean-Michel Mureau – sentier de la Vieille Ferme de Cambrai 6
B – 1420 Braine-l'Alleud

GSM: 0499 / 180.388 – email: jm.mureau@gmail.com



Secrétariat

Nathalie Alexander – rue Audrey Hepburn 10/7
B – 1090 Bruxelles

Tél: 02 / 478.18.03 - GSM: 0477 / 35.83.46
email: nathalie.alexander@skynet.be